



Projet éducatif de l'Accueil de loisirs de la commune de Sayat

Un projet global pour l'enfant et le jeune, dans le respect de ses droits et devoirs de futur citoyen



1/Objectifs éducatifs

- ◇ Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de loisirs
- ◇ Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chacun.
- ◇ Amener l'enfant à découvrir des pratiques d'activités variées.
- ◇ Favoriser l'acquisition de savoirs techniques.
- ◇ Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.
- ◇ Développer l'intégration de tous et notamment des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps.
- ◇ Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix.
- ◇ Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie.
- ◇ Favoriser les liens intergénérationnels.
- ◇ Découvrir et respecter son environnement (ex : la nature, la flore, la faune, les déchets...)



2/La législation

Une nouvelle dénomination des « **Accueils collectifs de mineurs** » a été officialisée par le décret n°2006-923 du 26 juillet 2006.

Les accueils couverts par le présent projet éducatif sont :

- ◇ Les accueils de loisirs maternels, élémentaires et jeunes organisés le mercredi, le vendredi pendant les vacances scolaires et les jours de semaine, lors des temps péri et extra scolaires.

L'Accueil fait l'objet d'une déclaration en juin de chaque année à la Direction Départementale de la cohésion sociale du lieu où il est implanté. Cette déclaration est accompagnée du projet éducatif correspondant. Ce projet éducatif est communiqué aux familles par voie d'affichage dès le premier jour d'ouverture du centre. Chaque agent recruté pour l'encadrement et l'animation des enfants reçoit, en même temps que son contrat, un exemplaire de ce projet éducatif.

3/L'Accueil de loisirs et la famille



La famille est un élément clé de l'Accueil de loisirs. Tout comme l'enfant, elle doit être au cœur du projet de l'accueil. Elle doit donc être prise en compte à travers tous ses besoins : être accueillie, rassurée, informée et associée.

L'accueil de l'enfant commence par celui des parents.

Les familles doivent être accueillies :

- ◇ Pour rassurer et connaître les parents.
- ◇ Pour que les parents aient une image la plus fidèle possible de ce qu'est un Accueil de loisirs.
- ◇ Pour ménager à l'enfant une transition sans heurts, sans stress, dans un confort affectif et relationnel.
- ◇ Pour informer, être utile aux parents (santé, comportement de l'enfant pendant la journée).
- ◇ Pour associer, faire que les parents se sentent concernés, partie prenante.
- ◇ Pour que l'enfant sente l'accord et la cohérence entre la famille et l'Accueil de loisirs.

Elles doivent être informées :

- ◇ Informations administratives ou organisationnelles : inscriptions, Forum, brochures, ouverture des accueils aux diverses périodes...
- ◇ Informations pédagogiques sur la vie de l'Accueil de loisirs : affiches, affichettes, plannings d'activités, de sorties.
- ◇ Réunions d'informations annuelles pour présenter l'équipe et le projet d'animation, ainsi que répondre aux questions...

Elles doivent être invitées et associées :

Les familles doivent pouvoir vivre, partager les joies de leur enfant. Pour cela, l'équipe doit créer des occasions de rencontres conviviales et festives (expositions, spectacles, portes ouvertes, tournois) soit dans l'Accueil de loisirs, soit à l'extérieur (participations à des manifestations...)



4/Le rôle de l'animateur

◇ L'animateur dispose :

- ◇ de sa réflexion, de son analyse et de sa volonté de progresser
- ◇ des autres animateurs de l'équipe, qui par l'échange et la critique constructive permettent l'auto-formation
- ◇ de la directrice de l'Accueil et ses adjoints qui, par leur rôle formateur, peuvent et doivent être sollicités.

Mettre l'accent sur la qualité de la relation à l'enfant :

Elle doit être chaleureuse, bienveillante et structurante.

- ◇ Chaleureuse : qui apporte de l'affection, de la sécurité, qui rassure et donne confiance. L'adulte doit montrer aux enfants son envie de partager avec eux.
- ◇ Bienveillante : qui veille sur, qui se soucie de, qui voit le bon, le positif chez l'enfant et cherche à le valoriser, à accompagner son développement et à le faire progresser.
- ◇ Structurante : qui donne des points de repères clairs, adaptés et compréhensibles. L'animateur doit poser un cadre et l'expliquer.
- ◇ Il doit réagir et intervenir face aux comportements de l'enfant en approuvant ou en désapprouvant.

Etre le garant :

Par la valeur d'exemple de son comportement, par sa capacité d'intervention, par la qualité de sa présence :

- ◇ du bien-être de chaque enfant
- ◇ de sa progression et de son épanouissement
- ◇ de l'harmonie des relations entre enfants
- ◇ du respect de chacun et des règles de vie de l'Accueil de loisirs



5/Les compétences de l'animateur

Les compétences humaines. L'animateur doit être :

- ◇ porteur de valeurs positives : altruisme, partage, solidarité
- ◇ capable de présence, de disponibilité, de calme et de maîtrise de soi
- ◇ capable de dévouement et d'oubli de soi
- ◇ capable de donner et de montrer de l'affection
- ◇ capable d'intervenir avec bienveillance et fermeté
- ◇ capable d'enthousiasme, d'échange et de dialogue.
- ◇ capable de travailler en équipe, volonté de faire progresser et de découvrir les autres
- ◇ capable de création et d'imagination
- ◇ capable de simplicité, de franchise, de solidarité, d'authenticité et de convivialité
- ◇ capable d'exigence, de rigueur et de remise en question, pour soi et les autres
- ◇ capable d'écoute, de vigilance à l'égard de l'enfant, mais sans peur ni angoisse
- ◇ capable d'apprendre de l'enfant

Les compétences techniques. L'animateur doit savoir :

Mettre en place un cadre de vie sûr, riche et structurant pour l'enfant :

- 1. Cadre de sécurité** : avoir le souci constant de la sécurité des enfants, à travers : accueil, pointage, comptage, maîtrise des comportements, anticipation des dangers, etc...
- 2. Cadre temporel** : organiser les temps de la journée : alternance entre temps forts et temps plus calmes ; respect du rythme des enfants, maîtrise de toute excitation ou fatigue ; création d'une ambiance ludique équilibrant fantaisie et points de repères.
- 3. Cadre spatial** : mettre en place des espaces permettant aux enfants de vivre autour d'activités spontanées qui soient favorisées par la richesse du milieu.
- 4. Cadre collectif** : gérer un groupe d'enfants en équilibrant des moments individuels et des moments collectifs.
 - ◇ Exprimer clairement ce que l'on veut, expliquer les règles, poser les limites et les permissions.
 - ◇ Observer, écouter et prendre en compte les besoins de chaque enfant.

Mettre en place dans le cadre du projet pédagogique :

- ◇ Mener des activités, en ayant réfléchi à une démarche pédagogique qu'on saura expliquer.
- ◇ Posséder des compétences de base en matière de jeux, activités.
- ◇ Découvrir avec l'enfant et s'adapter à ses capacités, être dans le faire faire et pas le faire à la place
- ◇ Gérer un groupe en activité et créer des liens, des relations entre les enfants autour de cette activité



6/Les missions de l'animateur

◇ L'éducation

- ◇ Participer à l'élaboration d'un projet pédagogique.
- ◇ Avoir en permanence le souci du bien-être, de la sécurité et du progrès de l'enfant.
- ◇ Assurer, par sa présence et son comportement, la sécurité affective et l'épanouissement des enfants.
- ◇ Assurer une autorité bienveillante, protectrice et structurante auprès de tous les enfants.
- ◇ Avoir le souci constant de développer les capacités potentielles des enfants (physiques, intellectuelles, morales) : expression, création, prise en charge, responsabilité, respect de l'autre, la solidarité...

◇ La communication

- ◇ S'exprimer de façon correcte, claire et compréhensible pour tous des acteurs de l'Accueil de loisirs
- ◇ Savoir écouter l'enfant, le mettre en confiance, être disponible.
- ◇ Mettre en place des relations individuelles et collectives saines, bienveillantes, authentiques et respectueuses de chacun.
- ◇ Savoir répondre aux attentes, de dialogue et d'affection des enfants, de façon mesurée et juste.
- ◇ Susciter et favoriser le dialogue au sein de l'équipe d'animation, par une capacité à exprimer des remarques et avis tant positifs que négatifs, dans le seul souci de progression

◇ L'organisation

- ◇ Mettre en place un cadre de vie riche, structurant et épanouissant : organiser le temps, l'espace, les activités...
- ◇ Gérer la vie quotidienne et matérielle, en répondant au mieux aux besoins des enfants.
- ◇ Organiser la sécurité des enfants, sur le plan matériel et psychologique, en posant un cadre et des règles de vie

◇ L'animation

- ◇ Mettre en place des activités variées, intéressantes, répondant aux besoins et envies des enfants, et leur apportant un « plus » en termes de découverte, d'éveil, de plaisir
- ◇ Savoir adapter les types d'activités, en fonction de l'âge et de la capacité des enfants.
- ◇ Savoir gérer le rythme de la journée (temps forts temps faibles, temps libres, temps organisés).
- ◇ Savoir mener les activités